



Avenir du cendrier

Rubrique : actualités - Date : mardi 7 août 2007

A noter dans les pages été de LIBERATION, un article sur le cendrier « En voie d'extinction ». D'après le journal, avec l'interdiction de fumer qui entrera en vigueur le 1er janvier 2008, cet objet « a déjà un devenir semi-archéologique », sachant qu'on pourra peut être le retrouver à l'extérieur ou sous forme de cendrier de poche.

En encart, le quotidien note que la loi sur le tabagisme « condamne (le cendrier) à s'exiler sur le trottoir » et que c'est « un défi pour les designers ». Selon le journal, le cendrier est désormais « avant tout » un objet d'extérieur puisque les fumeurs sont « condamnés à s'attrouper comme des tribus honteuses sur les trottoirs ». Le quotidien qui déplore que rien n'ait été prévu à l'extérieur pour les fumeurs, assure toutefois que « les restaurants et les bars (...) pourraient renouer avec l'élégant boudoir fumeur » mais que « les terrasses, de plus en plus chauffées l'hiver, feront l'affaire ». D'après Libé, les designers ont ainsi « encore de quoi faire muter les cendriers. A condition de ne pas dépasser les bornes, en gravant dessus, par exemple, « Fumer tue ». Rappelant que l'interdiction de fumer entrera en vigueur le 1er janvier prochain, Libération affirme qu'alors « les cafetiers sauront bien remplir leurs cendriers inutiles avec des cacahuètes pour inciter le sevré de nicotine à boire ».